



URGENT : Résolution du problème d'impression des vœux d'affectation post-3ème

publié le 09/06/2020

Mesdames, Messieurs,

Le dysfonctionnement national qui empêchait l'impression des vœux saisis par les téléservices a été résolu.

Tous représentants légaux peuvent donc venir au secrétariat de 8h à 17h sauf le mercredi jusqu'à 12h15 afin de vérifier les vœux saisis et ce avant le vendredi 12 juin 17h.

Cordialement,

L'équipe de direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.